



GUIDE DE DEMANDE

Novembre 2025



TABLE DES MATIÈRES

03

À PROPOS

Tout sur le Fonds pour le jeu libre
Qu'entend-on par jeu en plein air?
Raison d'être
Calendrier

07

ADMISSIBILITÉ

Organismes admissibles et non admissibles
Activités admissibles et non admissibles
Composantes des activités de jeu en plein air et exemples
Dépenses admissibles et non admissibles

14

VOTRE DEMANDE

Budget
Comment faire une demande
Processus de sélection

16

RENSEIGNEMENTS DESTINÉS AUX RÉCIPIENDAIRES

Suivi des récipiendaires
Le jeu en plein air en pratique : occasions d'apprentissage

18

SOUTIEN SUPPLÉMENTAIRE

Ressources sur le jeu en plein air

19

TERMES CLÉS



À PROPOS

FONDS POUR LE JEU LIBRE

Le Fonds pour le jeu libre réunit des financeurs, des [fondations communautaires locales](#) et des organismes communautaires pour soutenir les enfants grâce au pouvoir du jeu en plein air. Premier appel (2025–2026) : lancement cet automne; les projets débuteront en 2026.

Chaque **fondation communautaire** a des caractéristiques locales distinctes (communautés desservies, fourchette de financement et procédure de demande). Avant de soumettre une demande, veuillez consulter la fiche récapitulative de votre fondation [ici](#). Vous pouvez utiliser [la carte ci-dessous](#) pour déterminer quelle est votre fondation communautaire locale, si vous ne le savez pas.



À PROPOS OBJECTIF

Le Fonds pour le jeu libre vise à soutenir les enfants en créant les conditions nécessaires pour qu'ils puissent jouer à leur manière : bouger, imaginer, explorer et socialiser comme ils le souhaitent. Les aidants et les membres de la communauté peuvent contribuer à créer les conditions propices au jeu en plein air en offrant aux enfants le temps, l'espace et la liberté d'explorer et de jouer selon leurs propres règles.

Le Fonds vise à :

- accroître les possibilités de jeu en plein air;
- réduire les obstacles qui limitent les occasions de jeu en plein air au quotidien;
- contribuer au bien-être, à la confiance et au développement sain des enfants de votre communauté;
- favoriser un changement à long terme en mettant en lumière l'importance fondamentale du jeu en plein air chez les enfants.

QU'ENTEND-ON PAR JEU EN PLEIN AIR?

Le [jeu en plein air](#) désigne toute activité volontaire, pratiquée à l'extérieur, qui est à la fois ludique, gratifiante et motivée par la curiosité et les envies des enfants. Ce type de jeu leur offre la liberté d'explorer, de bouger, de prendre des risques et de jouer à leur propre façon, souvent en compagnie d'autres enfants, de proches ou de membres de la communauté. Le jeu en plein air peut également inclure des activités en lien avec la nature, qui reposent sur des relations de réciprocité entre les humains et le territoire.

Le jeu en plein air peut comprendre les activités suivantes :

- courir, grimper, creuser, construire, éclabousser, rouler, imaginer, faire semblant;
- jouer avec des éléments naturels comme des bâtons, de la boue, de l'eau, du sable, de l'herbe ou de la neige;
- prendre des risques, expérimenter de nouvelles idées et apprendre à faire face aux défis et à l'incertitude.



À PROPOS RAISON D'ÊTRE

L'enfance a changé. Les enfants passent de plus en plus de temps à l'intérieur, devant des écrans et dans des activités structurées, et moins de temps dehors à grimper aux arbres, sauter dans les flaques ou partir à l'aventure en plein air.

Ces moments, autrefois banals, se font désormais rares.

Au Canada et dans le monde entier, les enfants jouent de moins en moins en plein air. En l'espace de 20 ans, le temps que les enfants passent devant un écran a doublé, tandis que moins de 40 % d'entre eux atteignent les niveaux d'activité physique recommandés chaque jour au Canada. Parallèlement, les familles expriment davantage de préoccupations concernant la sécurité, des emplois du temps chargés et le manque de lieux appropriés pour explorer librement et jouer dehors.

Même si les familles et les communautés reconnaissent les bienfaits du jeu en plein air, de nombreux obstacles physiques et sociaux empêchent encore les enfants de jouer dehors. Les préoccupations des adultes liées à la sécurité et à la productivité conduisent à des emplois du temps de plus en plus rigides, ce qui réduit la liberté des enfants d'explorer de manière autonome. Les environnements physiques peuvent aussi limiter les occasions de jeu : certains quartiers manquent d'espaces accessibles pour jouer, ou les parents hésitent à laisser leurs enfants jouer seuls. Par ailleurs, de nombreux organismes manquent de ressources financières, humaines et matérielles nécessaires pour soutenir ces activités. Tous ces obstacles font que moins d'enfants ont le temps, l'espace et la liberté nécessaires pour un jeu en plein air de qualité.



À PROPOS

RÉPONSE DU FONDS POUR LE JEU LIBRE À CE DÉFI

Investir dans le jeu en plein air, c'est investir dans :



Des enfants en meilleure santé et plus épanouis : le jeu en plein air favorise la santé physique et mentale des enfants, les aide à rester actifs, à gérer leur stress, à éprouver de la joie et à développer confiance en soi et résilience.



La curiosité et la créativité pour toute une vie : le jeu en plein air offre aux enfants la possibilité d'imaginer, de résoudre des problèmes et d'explorer. Grâce à l'expérimentation et à la découverte, ils apprennent à prendre des risques, à faire face aux défis et à penser de manière créative, des compétences qui les accompagneront bien au-delà de leur enfance.



Des familles plus soudées et des communautés renforcées : lorsque les enfants jouent ensemble, les familles sortent, les voisins se rencontrent, et les communautés se rapprochent. Le jeu en plein air renforce le tissu social, rassemble les gens et redonne vie aux espaces communautaires partagés, comme les parcs et les terrains de jeux.

CALENDRIER

DATES IMPORTANTES



Ouverture des demandes



28 novembre 2025 à 9 h (heure du Pacifique)

Clôture des demandes



24 février 2026 à 17 h (heure du Pacifique)

Notification des résultats



avril 2026

Période de financement



avril 2026 - novembre 2028

*L'intégralité du financement alloué doit être utilisé dans cette période de temps; les activités, quant à elles, peuvent s'étendre après 2028.

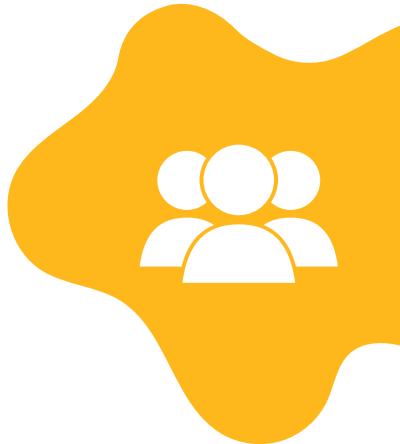


ADMISSIBILITÉ

ORGANISMES ADMISSIBLES

Pour soumettre une demande, les organismes doivent :

- ✓ Desservir des communautés au Canada par l'intermédiaire d'une des [fondations communautaires participantes](#);
- ✓ Faire partie de l'une des catégories suivantes :
 - Un [organisme de bienfaisance](#) ou [sans but lucratif enregistré](#), y compris [les corps dirigeants autochtones](#), les [municipalités](#), [autres donataires reconnus](#); ou;
 - Un organisme sans but lucratif constitué en société, telle qu'un groupe communautaire, une nation ou une communauté autochtone, un conseil scolaire, une école, ou un organisme local enregistré au niveau fédéral ou [provincial](#).



REMARQUES SUR L'ADMISSIBILITÉ

Les branches locales d'organismes de bienfaisance provinciaux ou nationaux et les organismes de bienfaisance locaux ayant plusieurs branches peuvent soumettre leur demande s'ils gèrent leur propre comptabilité et leurs propres finances. Plusieurs branches peuvent soumettre leur demande si elles forment des entités juridiques distinctes.

Toutes les activités doivent se dérouler dans la zone desservie par une [fondation communautaire participante](#).

ADMISSIBILITÉ

ORGANISMES NON ADMISSIBLES

- ✗ organismes à but lucratif;
- ✗ organismes sans but lucratif non constitués en société;
- ✗ institutions sans but lucratif commerciales (associations professionnelles, chambres de commerce, associations de copropriétaires, etc.);
- ✗ particuliers.



ADMISSIBILITÉ

ACTIVITÉS ADMISSIBLES

Pour être admissibles, les projets doivent :

- ✓ se dérouler au Canada, dans la zone géographique couverte par une fondation communautaire participante;
- ✓ soutenir l'objectif du Fonds pour le jeu libre.



COMPOSANTES DES ACTIVITÉS DE JEU EN PLEIN AIR

Lors de la planification d'activités de jeu en plein air, les communautés peuvent prendre en compte quatre éléments essentiels pour garantir la réussite des initiatives :



L'ACCÈS AUX ESPACES EXTÉRIEURS ET AUX MATÉRIAUX

veiller à ce que les enfants aient accès à des espaces extérieurs de qualité, ainsi qu'à des matériaux favorisant le jeu, comme des éléments mobiles, des outils ou du matériel de rangement pour les équipements.



LA FORMATION ET LE SOUTIEN

offrir aux proches, au personnel enseignant et aux membres de la communauté des occasions d'apprendre à encourager et à promouvoir le jeu en plein air.



LES POLITIQUES FAVORABLES

élaborer ou adapter des politiques et des outils qui facilitent l'intégration du jeu en plein air dans les programmes et contribuent à gérer les risques associés.



L'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

aider les familles et les membres de la communauté à comprendre et à soutenir le jeu en plein air ainsi que la gestion des risques.

Les initiatives réussies reposent souvent sur la collaboration entre différents organismes et secteurs. Le Fonds pour le jeu libre soutient les partenariats intersectoriels qui ouvrent de nouvelles possibilités de jeu en plein air et de jeux en lien avec le territoire pour les enfants au sein des communautés. Les projets les plus efficaces mettent également l'accent sur le développement de capacités durables, car ils créent des outils, des compétences et des liens qui garantissent la continuité du jeu en plein air après la période de financement.

ADMISSIBILITÉ EXEMPLES

Ces exemples visent à faire germer de nouvelles idées. Nous encourageons les initiatives créatives qui répondent aux besoins de votre communauté et vous invitons à ne pas vous limiter à cette liste.



Un **programme de ressources familiales** définit une vision et des politiques pour intégrer le jeu en plein air dans ses activités.

L'équipe recrute un consultant spécialisé ou s'associe à un organisme sans but lucratif pour former le personnel sur le jeu en plein air et les risques associés. Avec l'aide d'un architecte paysagiste, l'équipe transforme l'espace extérieur en un environnement plus naturel et acquiert des éléments mobiles grâce à des dons et des achats. Après avoir sensibilisé la communauté aux bienfaits du jeu et à la gestion des risques, le programme propose des séances de jeu extérieur ouvertes aux enfants et aux familles, et invite des structures de garde d'enfants locales à participer régulièrement.

Une **municipalité ou une nation locale** rassemble les organismes locaux qui œuvrent pour le bien-être des enfants, les Aînés et les membres de la communauté afin de construire ensemble une vision partagée du jeu en plein air et du jeu lié au territoire. Elle propose des formations sur le jeu et les risques, et tisse des liens pour organiser des activités de jeu en plein air dans différents quartiers. Ces initiatives peuvent inclure la fermeture temporaire de rues pour des jeux en extérieur, l'organisation de rassemblements traditionnels en lien avec le territoire, le soutien au jeu intergénérationnel et la formation du personnel et des bénévoles pour faciliter les jeux en plein air dans les parcs et les espaces publics.

Une **école locale** collabore avec des partenaires communautaires pour réaménager des espaces extérieurs à usage commun entre l'école, les gardes parascolaires et les groupes communautaires. Ensemble, ils élaborent une vision commune du jeu en plein air à l'échelle de la communauté, établissent des accords pour l'utilisation partagée de ces espaces et organisent des formations communes sur le jeu et la gestion des risques. Les enfants peuvent ainsi profiter de ces espaces pendant la récréation, après l'école, ainsi que pendant les cours grâce à des apprentissages basés sur le jeu en plein air.

Un **chercheur membre de la communauté** travaille avec des organismes locaux et des résidents pour déceler les obstacles au jeu en plein air et concevoir des programmes adaptés aux réalités locales. Des équipes intersectorielles collaborent pour mettre en place des actions de communication et de sensibilisation, favoriser la participation et renforcer le soutien de la communauté pour des initiatives de jeu en plein air sur le long terme.

ADMISSIBILITÉ

ACTIVITÉS NON ADMISSIBLES

Le Fonds ne financera pas les activités suivantes :

- ✗ Les activités qui se déroulent en dehors du Canada;
- ✗ Les activités qui ne sont pas ouvertes à la communauté visée;
- ✗ Les événements de un ou deux jours sans répercussion durable;
- ✗ Les activités partisanes, politiques ou en lien avec des élections;
- ✗ Les projets purement axés sur la recherche;
- ✗ Les activités religieuses ou celles qui imposent la participation à une pratique religieuse;
- ✗ Les activités qui profitent à des individus ou à des intérêts privés;
- ✗ Les projets qui visent à constituer des fonds de dotation ou de réserve;
- ✗ Les activités sportives ou de loisirs structurées et dirigées par des adultes;
- ✗ Les programmes virtuels destinés aux enfants;
- ✗ Les projets qui mettent uniquement l'accent sur l'achat de matériel de jeu, sans inclure d'activités favorisant le jeu en plein air;
- ✗ Les demandes de financement uniquement pour des frais de fonctionnement sans projet concret;
- ✗ Les grands projets d'infrastructure (par exemple, la construction d'infrastructures ou l'achat de terrains ou de bâtiments);
- ✗ Les achats d'appareils électroniques;
- ✗ Les activités qui portent atteinte ou violent les droits de la personne protégés au Canada.



ADMISSIBILITÉ DÉPENSES ADMISSIBLES

Les projets peuvent débuter en 2026 et durer jusqu'à trois ans, à condition que l'ensemble des fonds soit utilisé avant 2028.

Toutes les dépenses doivent être directement liées au projet.

Les dépenses admissibles sont notamment les suivantes :

- ✓ Les frais administratifs directement liés au projet;
- ✓ Les communications;
- ✓ Les honoraires de prestataires ou de services professionnels;
- ✓ Les frais d'évaluation du projet;
- ✓ Les honoraires;
- ✓ Les matériaux et fournitures;
- ✓ Les salaires du personnel et les coûts liés à l'emploi;
- ✓ Les frais de formation et les ateliers;
- ✓ Les services de traduction et d'interprétation;
- ✓ Les frais de déplacement et de transport.



ADMISSIBILITÉ DÉPENSES NON ADMISSIBLES

Les dépenses non admissibles sont notamment les suivantes :

- ✗ Les activités ou les services réalisés en dehors du Canada;
- ✗ Les frais engagés avant avril 2026 ou après novembre 2028;
- ✗ Les dépenses non directement liées au projet approuvé;
- ✗ Les activités partisanes, y compris le soutien ou l'opposition à un parti politique, un candidat ou un représentant élu;
- ✗ L'achat de terrains et de bâtiments, ou les frais liés à l'immobilier;
- ✗ L'achat d'appareils électroniques.



VOTRE DEMANDE **BUDGET**

POUR QUEL MONTANT DE FINANCEMENT LES ORGANISMES PEUVENT-ILS PRÉSENTER UNE DEMANDE?

Communiquez avec votre **fondation communautaire locale participante** pour confirmer la fourchette de financement disponible dans votre région.



Lors de la préparation de votre demande :

- Demandez le montant dont vous avez réellement besoin pour avoir des répercussions concrètes et durables.
- Assurez-vous que votre budget tienne compte des coûts réalistes pour votre communauté et des ressources disponibles dans votre organisme.
- Trouvez un équilibre entre ambition et faisabilité, en montrant comment les fonds soutiendront directement les objectifs de votre projet.

Vous devrez remplir un simple formulaire budgétaire dans la demande, qui détaille les dépenses et les activités prévues tout au long de votre projet.

Certaines fondations communautaires vont mettre en œuvre un processus d'octroi participatif de subventions :



- Communiquez directement avec votre fondation communautaire pour en savoir plus.
- Créez un compte et enregistrez votre organisation dans le système. Remarque : si votre fondation communautaire met en œuvre un processus d'octroi participatif, vous n'avez pas besoin de remplir une demande complète, seulement de vous inscrire.

Pour connaître l'approche de votre fondation communautaire en matière d'octroi de subventions, consultez [cette page](#).



VOTRE DEMANDE

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE

- Les organismes peuvent soumettre **une seule** demande. *Les organismes partenaires peuvent travailler sur la même demande.*
- Ouverture des demandes : **28 novembre 2025** à 9 h (heure du Pacifique).
- Clôture des demandes : **24 février 2026** à 17 h (heure du Pacifique).



Si vous avez des besoins d'accessibilité, veuillez communiquer avec votre [fondation communautaire locale](#) pour obtenir du soutien.

Certaines fondations communautaires vont mettre en œuvre un processus d'octroi participatif de subventions :



- Communiquez directement avec votre fondation communautaire pour en savoir plus.
- Créez un compte et enregistrez votre organisation dans le système. Remarque : si votre fondation communautaire met en œuvre un processus d'octroi participatif, vous n'avez pas besoin de remplir une demande complète, seulement de vous inscrire.

Pour connaître l'approche de votre fondation communautaire en matière d'octroi de subventions, consultez [cette page](#).

Liens rapides

Cliquez sur les boutons à gauche pour accéder aux ressources clés!



FONDATIONS
COMMUNAUTAIRES
PARTICIPANTES



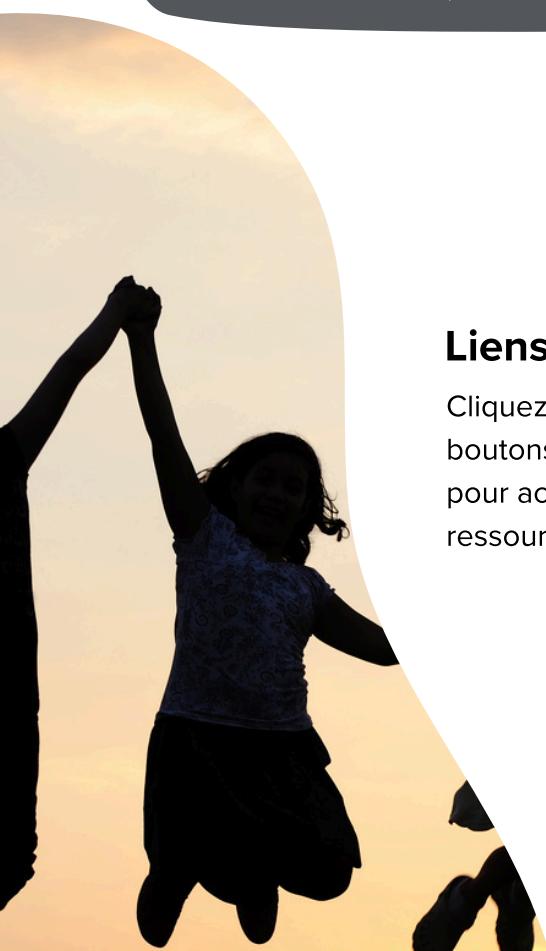
PORTAIL DE DEMANDE

Ouverture le 28 novembre 2025



DEMANDE AU FORMAT PDF

En lecture seule.



VOTRE DEMANDE

PROCESSUS DE SÉLECTION

Un comité d'évaluation local mis en place par les fondations communautaires participantes évaluera les demandes.

Certaines fondations communautaires adopteront un processus d'octroi participatif de subventions. Cette approche contribue à promouvoir une philanthropie fondée sur la confiance et garantit que les personnes ayant une expérience vécue et une connaissance approfondie du contexte local puissent faire entendre leur voix quant à l'attribution des fonds.



Communiquez avec votre fondation communautaire locale pour en savoir plus sur leur processus d'évaluation.

PRINCIPES D'ÉVALUATION

L'évaluation prendra en compte la connaissance approfondie du contexte local, les priorités de la communauté et le principe de « rien pour nous sans nous ». L'évaluation des demandes admissibles s'appuiera sur les critères suivants :

Principes	Description	Section du formulaire de demande
Alignement avec l'objectif du Fonds pour le jeu libre	Les activités proposées soutiennent clairement l'objectif du Fonds pour le jeu libre, qui est de favoriser le jeu en plein air pour les enfants.	<ul style="list-style-type: none"> Arrimage du programme
Bénéfices pour la communauté	Les activités proposées répondent aux besoins de la communauté, respectent les priorités locales, lèvent les obstacles actuels au jeu en plein air et favorisent une participation active de la communauté.	<ul style="list-style-type: none"> Engagement communautaire Communautés soutenues
Faisabilité et préparation	Les activités proposées présentent un plan clair et réaliste, avec un budget raisonnable et une capacité organisationnelle avérée pour le mettre en œuvre dans les délais impartis.	<ul style="list-style-type: none"> Arrimage de l'organisme Calendrier du projet Budget
Répercussions à long terme pour la communauté	Les activités proposées ont le potentiel de provoquer un changement durable, d'augmenter les possibilités de jeu en plein air et de favoriser la coopération à l'échelle locale.	<ul style="list-style-type: none"> Arrimage du programme Engagement communautaire

SUIVI DES RÉCIPIENDAIRES

Les organismes sélectionnés pour recevoir un financement devront signer un accord de financement avant de recevoir leur paiement. Notre objectif est de maintenir un système de suivi simple, centré sur les retours d'expérience, les apprentissages et les histoires vécues par les enfants et leurs familles.

En fonction du type d'organisme, vous devrez remplir les rapports suivants :

- **Point de suivi à mi-parcours** (*réservé aux récipiendaires sélectionnés*) : certains organismes feront un point de suivi avec leur fondation communautaire locale à mi-parcours du projet pour aborder les nouveautés générales, les défis rencontrés et les réussites obtenues. Après ce point de suivi ou rapport d'étape, vous recevrez la seconde moitié du financement alloué.
- **Rapport final** (*obligatoire pour tous les récipiendaires*) : tous les organismes financés devront soumettre un rapport final détaillant leurs résultats, leurs réflexions et leurs récits percutants.



RENSEIGNEMENTS DESTINÉS AUX RÉCIPIENDAIRES

LE JEU EN PLEIN AIR EN PRATIQUE

OCCASIONS D'APPRENTISSAGE

Les récipiendaires du Fonds pour le jeu libre seront invités à participer à une expérience d'apprentissage collective, conçue pour stimuler les idées, développer les compétences et renforcer les liens autour du jeu en plein air.

Ce parcours d'apprentissage aidera les organismes à approfondir leur compréhension du jeu en plein air, à discuter avec d'autres récipiendaires et à découvrir des moyens pratiques de soutenir le jeu en plein air au sein de leurs communautés.

Les partenaires techniques nationaux du Fonds pour le jeu libre, spécialistes en jeu, apprentissage en plein air et développement de l'enfance, animeront des séances, qui comprendront :

- Des stratégies pratiques pour favoriser le jeu en plein air dans différents contextes
- Des exemples et des récits provenant de communautés de tout le pays
- Un espace pour échanger des idées, des défis et des réussites avec d'autres récipiendaires qui bénéficient d'un financement
- Des outils et des ressources pour soutenir la mise en œuvre et la réflexion
- Des activités et suggestions optionnelles à rapporter dans vos communautés

Cette expérience d'apprentissage ne se limite pas à un simple suivi; elle offre un espace de soutien dédié à l'enrichissement des projets et à la construction d'un mouvement national en faveur du jeu en plein air.

Les récipiendaires recevront plus de détails à ce sujet après l'approbation de leur financement.



SOUTIEN SUPPLÉMENTAIRE

LE JEU
LIBRE

RESSOURCES SUR LE JEU EN PLEIN AIR

Pour les organismes à la recherche d'idées, de connaissances et d'outils pour concevoir ou améliorer leurs initiatives de jeu en plein air, [Jouons dehors Canada](#) propose une collection complète de ressources basées sur des données probantes. Le site web de Jouons dehors Canada contient des exemples de projets réussis, des rapports de recherche et des guides pratiques qui explorent comment favoriser le jeu en plein air dans différents contextes et communautés.

- [Boîte à outils pour le jeu en plein air](#)
- [Ressources de Jouons dehors Canada](#)
- [Outdoor PLAYbook](#)
- [Société canadienne de pédiatrie](#)
- [Lancement de la prise de position 2025 sur le jeu actif en plein air](#)
- [Trousse d'évaluation des risques et des avantages](#)
- [Play, Learn, and Teach Outdoors—Network \(PLaTO-Net\): terminology, taxonomy, and ontology – définition des termes](#)
- [Guide informatif des Seven Cs](#)

VOUS N'ÊTES PAS SÛR DU TYPE D'ORGANISME QUE VOUS REPRÉSENTEZ?

Voici quelques bases de données qui peuvent vous aider à rechercher votre organisme et à confirmer le type d'organisme que vous représentez :

- Pour les organismes de bienfaisance enregistrés : [Base de données de l'Agence du revenu du Canada \(ARC\) des donataires reconnus](#)
- Pour les organismes sans but lucratif constitués en société : [Base de données de Corporations Canada](#)
- Pour les corps dirigeants autochtones enregistrés comme donataires reconnus : [Liste des organismes municipaux ou publics qui remplissent une fonction gouvernementale au Canada enregistrés comme donataires reconnus](#)

VOUS AVEZ DES BESOINS EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ?

Si vous avez des besoins particuliers pour accéder à la demande ou la remplir, communiquez avec votre [fondation communautaire locale](#).

D'AUTRES QUESTIONS?

Nous sommes là pour vous aider. N'hésitez pas à communiquer avec votre [fondation communautaire locale](#) si vous avez des questions supplémentaires qui ne figurent pas dans ce guide.



TERMES CLÉS

DÉFINITIONS

CORPS DIRIGEANT AUTOCHTONE : Les corps dirigeants autochtones incluent les donataires reconnus, les donataires non reconnus, les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif au service des peuples autochtones.

JEU LIÉ AU TERRITOIRE : Le jeu lié au territoire est une approche du jeu qui reconnaît une relation profonde et réciproque entre les personnes et le territoire.

ÉLÉMENTS MOBILES : Les [éléments mobiles](#) sont des matériaux de jeu naturels ou fabriqués, sans ensemble de directives précises, qui peuvent être utilisés seuls ou combinés avec d'autres matériaux. Ils peuvent être déplacés, transportés, assemblés, réorganisés, alignés, démontés et remontés de multiples façons.

ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF : Les organismes sans but lucratif incluent des associations, sociétés ou clubs organisés et opérés exclusivement dans le but du bien-être social, de l'amélioration civique, du plaisir, des loisirs ou de tout autre objectif non lucratif. Un tel organisme n'est pas un type de donataire reconnu et ne peut pas délivrer de reçus officiels de dons. Voir des exemples [ici](#).

RIEN POUR NOUS SANS NOUS : Ce principe reconnaît que les personnes ayant une expérience vécue savent ce qui est le mieux pour elles-mêmes et pour leur communauté, et que leur participation est essentielle à la réussite. Lorsque l'organisme applique ce principe, il guide ses actions en fonction des besoins et des aspirations des personnes concernées. Celles-ci se voient offrir des occasions concrètes de participer à la planification, à la direction, à l'évaluation et à la promotion des activités.

JEU EN PLEIN AIR : Le [jeu en plein air](#) désigne toute activité volontaire, pratiquée à l'extérieur, qui est à la fois ludique, gratifiante et **motivée par la curiosité et les envies des enfants**. Ce type de jeu leur offre la liberté d'explorer, de bouger, de prendre des risques et de jouer à leur propre façon, souvent en compagnie d'autres enfants, de proches ou de membres de la communauté.



TERMES CLÉS

DÉFINITIONS

DONATAIRE RECONNU : Les donataires reconnus représentent l'ensemble des organismes répertoriés dans la base de données de l'ARC des donataires reconnus, y compris les organismes de bienfaisance enregistrés. Un donataire reconnu peut délivrer des reçus officiels de dons pour les dons reçus de particuliers et d'entreprises. Voir des exemples [ici](#).

RISQUES : Les risques comprennent les défis et les incertitudes présents dans un environnement qu'une personne peut reconnaître et apprendre à gérer en choisissant de les affronter tout en fixant ses propres limites. Voir les détails [ici](#). Les risques se distinguent du « danger », qui est défini comme une source potentielle de préjudice ou de menace. Les dangers peuvent être des sources de préjudice évidentes (par exemple, marcher sur le garde-corps d'un pont) ou non évidentes, lorsque le risque de blessure est caché, lorsque la personne n'a pas les compétences nécessaires pour faire face au danger, ou lorsqu'il n'y a pas d'avantage clair à prendre ce risque (par exemple, un garde-corps brisé ou un courant rapide dans une rivière).

JEU RISQUÉ : Le jeu risqué est une forme de jeu palpitante et excitante, qui implique de l'incertitude, de l'imprévisibilité et divers niveaux de prise de risque. Il est désormais prouvé que ce genre de jeu est essentiel au développement physique, mental, social et cognitif des enfants. Voir les détails [ici](#).



Le Fonds pour le jeu libre a vu le jour grâce au partenariat des fondations communautaires participantes, de la Waltons Trust, de la Lawson Foundation et de la Fondation Bon départ de Canadian Tire.

